

**La perte d'un être
cher
Soutien lors des
adieux**



azdelta

Uw ziekenhuis.

Madame, Monsieur,

Vous venez d'apprendre **une mauvaise nouvelle** : une personne de votre entourage proche va bientôt décéder. Inévitablement, vous allez donc passer par une période difficile. Notre volonté est de vous entourer au mieux d'un maximum d'attention et de sollicitude, en mettant à votre disposition des moyens et un encadrement adaptés.

Dans cette brochure, vous trouverez des informations, des conseils et des suggestions pour traverser cette période de deuil d'un être cher. Il vous est toujours loisible de contacter une personne du département si vous souhaitez un complément de soutien et d'information.

Nous vous offrons tout notre réconfort. Courage !

Les collaborateurs de l'AZ Delta

Veiller le mourant...

Faire en sorte que le mourant soit entouré de sa famille et de ses amis est très important pour toutes les personnes concernées. L'hôpital vous donne la possibilité de rester sur place 24 heures sur 24. Et nous faisons toujours tout notre possible pour mettre une chambre particulière à votre disposition.

Personne ne peut prédire le moment exact du décès. La période de veille peut donc être plus longue ou plus courte qu'attendu. Il est dès lors important que les membres de la famille et les amis **communiquent sans ambiguïté**, y compris avec les infirmières.

Si vous le souhaitez, nous installons un lit pliant dans la chambre et la personne qui veille durant la nuit peut demander un repas supplémentaire pour **un supplément modique** (1 seule personne).

Tous les soins prodigués au mourant sont **des soins de confort**. Les médecins et le personnel infirmier font tout pour que votre parent ne souffre plus. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible. Nous vous proposons dans ce cas les meilleures solutions possibles, en étroite concertation avec vous. En cas de questions de votre part, n'hésitez jamais à les poser.

Une équipe **d'auxiliaires professionnels** est à vos côtés, tant pour vous qui vous occupez de votre parent en fin de vie que pour ce dernier, afin de vous entourer au mieux pour que vous ne vous sentiez pas seul et abandonné à votre souffrance psychique.

Vous pouvez également demander à rencontrer **un conseiller spirituel** rattaché à l'hôpital. Il pourra administrer l'extrême onction ou organiser un autre rituel en concertation avec vous. Si vous le souhaitez, nous pouvons également contacter une personne partageant **vos convictions philosophiques**.

Au moment du décès...

Vous avez tout le temps nécessaire pour **faire vos adieux** en chambre. Ces instants revêtent une importance particulière. Dire adieu à un proche dans une chambre d'hôpital est tout à fait différent de le faire au funérarium. Vous pouvez voir et toucher une dernière fois le défunt d'une autre manière qu'au funérarium.

Il vous est demandé dans un premier temps quelle entreprise **de pompes funèbres** vous comptez solliciter pour emmener l'être cher à la morgue de l'hôpital. Une liste des entreprises disponibles peut être consultée au service infirmier. C'est **la famille qui contacte** l'organisateur des obsèques. Vous pouvez le faire depuis l'hôpital ou appeler le funérarium lorsque vous êtes rentré chez vous. Si votre parent décède durant la nuit, attendez le lendemain pour contacter les pompes funèbres.

Un médecin rédige **l'acte de décès**. Ce document est nécessaire pour pouvoir transférer le défunt et doit l'accompagner sur le

trajet entre l'hôpital et le funérarium.

Ensuite...

Lorsque vous quittez la chambre, vous emportez tous **les effets personnels** du défunt (y compris **ses lunettes, son dentier, ses vêtements,...**).

Après votre départ, les infirmières font la toilette mortuaire du défunt et le préparent pour son transfert à la mortuaire de l'hôpital, où les préposés du funérarium viendront le prendre en charge. En concertation avec les pompes funèbres, nous veillons à ce que le défunt repose dans une posture naturelle. Le personnel du funérarium revêtira votre défunt des vêtements que vous aurez choisis, avec toute la dextérité et le soin voulus.

Lorsque vous contactez l'entrepreneur des pompes funèbres, vous convenez d'un rendez-vous pour régler toutes les modalités des obsèques.

Lors de cette première rencontre, il vous sera demandé d'apporter

1. les **vêtements** pour habiller le défunt
2. sa **carte d'identité**
3. éventuellement son **carnet de mariage**.

Normalement, aucune possibilité de visite n'est prévue à la mortuaire de l'hôpital, où le défunt ne peut séjourner que 24 heures maximum.

Si d'autres questions vous viennent à l'esprit ultérieurement concernant cette période qui suit le décès, si vous vous faites du souci ou si vous souhaitez nous communiquer l'une ou l'autre chose, n'hésitez pas à contacter le service infirmier du département où votre défunt a poussé son dernier soupir.

Contact

Dienst
t e@azdelta.be